

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 8 septembre 2015

Convocation : 20/08/2015

Affichage : 20/08/2015

Le 8 septembre 2015 à 20h15 les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druez.

Présents : 17

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, INGOUF-BIRETTE Isabelle, SADOT Jackie, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, GOURDIN René, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, FLEURY Jean-Marie, LAY Laurence, TURBERT Alexandra, VERVIALLE Odile, SAINT AUBERT Julien, LEMOINE Julie, THARSILE Marie-Berthe ; ALESSANDRINI Marie-Claude, RAMARÉ Henri

Absents : (2) VAUR Jean-Pierre – CAUCHEBRAIS Patrick

Procuration : VAUR Jean-Pierre donne procuration à RAMARÉ Henri – CAUCHEBRAIS Patrick donne procuration à SADOT Jackie

Votants : 19

Secrétaire de séance : LEMOINE Julie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015
2. Budget du caravanning le Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur d'une créance de 2007 non recouvrable (Titre 22/2007)
3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de carrière
4. Proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre d'un avancement de carrière
5. Projet de création d'un poste d'adjoint administratif
6. Terrain cadastré AE 464 : proposition d'ajustement de la surface proposée à la vente conformément au document d'arpentage.
7. Prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » par la Communauté de communes de la Hague : avis sur la modification des statuts.
8. Approbation de l'esquisse relative à l'aménagement du rond-point de la Charrière.
9. Approbation du projet d'aménagement de la rue St Martin pour la partie comprise entre le presbytère et le chemin du Chatelet
10. Demande de dérogation de l'association des Paralysés de France relative à la mise à disposition de la salle communale.
11. Affaires, questions et informations diverses.
 - Information concernant la création d'une association
 - Point sur le relevé de vitesse effectué à La Rivière

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2015.

2. Budget du caravaning le Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur d'une créance de 2007 non recouvrable - Titre 22/2007 (délibération 44 bis/2015).

Les membres du conseil sont invités à approuver l'admission en non-valeur du titre n°22 pour l'année 2007, d'un montant de **794.90 €**.

Le Tribunal d'Instance de Cherbourg ayant ouvert une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire et prononcé l'effacement de la dette pour insuffisance d'actif le 1^{er} décembre 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide,

- Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 22 pour l'année 2007, pour un montant total de **794.90 €**.
- Article 2 : d'autorise l'ouverture d'un crédit en dépenses au budget de l'exercice en cours du caravaning Le Clos Moisson à l'article 6541 pour le même montant.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de carrière : délibération 45/2015

Le Maire informe l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 16/09/2009 modifié par les délibérations 3/2010-3/2011-3/2012 -40/2012-48/2012 -5/2013 -44/2013 -76/2013 -33/2015

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe permanent à temps plein 35h00.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié.

Grade : adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal, chapitre 012, article 6411.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps complet.
- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

4. Proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre d'un avancement de carrière : délibération 46/2015

Le maire expose au conseil municipal qu'un agent communal, actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a passé avec succès aux épreuves du concours d'agent de maîtrise et remplit donc les conditions pour être promu à ce grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 16/09/2009 modifié par les délibérations 3/2010-3/2011-3/2012-40/2012-48/2012 -5/2013 -44/2013 -76/2013 -33/2015

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise au regard des missions effectuées par l'agent responsable de l'entretien et de la surveillance des équipements sportifs.

Le maire propose à l'assemblée de créer un poste d'agent de maîtrise permanent à temps plein de 35h00.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié.

Grade : agent de maîtrise :

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal, chapitre 012, article 6411.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise,
- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

5. Projet de création d'un poste d'adjoint administratif : délibération 47/2015

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, le conseil municipal par délibération n°77/2014 avait autorisé la création d'un poste contractuel d'adjoint administratif 2^{ème} classe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 pour une quotité de 25 heures par semaine et chargé le maire de procéder à la demande mission temporaire auprès du Centre de gestion afin de pourvoir ce poste.

Cette année d'observation, nous a permis de constater, que ce poste a toute sa place dans notre organisation.

En effet, nous constatons :

- une forte augmentation des demandes d'urbanisme notamment en Cu a et Cu b (52 en 2014, 62 au 8/9/2015)
- une augmentation du temps de traitement des dossiers d'urbanisme puisque depuis le 1^{er} juillet 2015, les informations figurant sur les dossiers d'urbanisme « papier » reçus et instruits par la mairie, doivent être entièrement saisies sur la base informatique du CIAU. (Deux agents ont reçu la formation : Mme Verdière et Mme Besse.)
- la dématérialisation des procédures en matière de comptabilité, n'a pas permis un gain de temps pour le traitement des mandats et des titres. En effet, pour chaque paiement ou chaque recette, une vingtaine d'étapes minimum sont nécessaires, sans compter les nombreux contrôles informatiques nécessaires après émission des flux.
- Depuis quelques mois, maintenant nous gérons la location de 3 salles (communale, d'activités, salle des fêtes), ce qui génère une activité supplémentaire (appels téléphoniques, gestion des réservations, encaissement des acomptes et des soldes).
- La fréquentation du public en mairie est régulière, et les communications téléphoniques reçues en particulier le matin sont importantes.

La pérennisation de ce poste nous permettrait de ne pas faire appel à des remplaçants(tes) pendant les vacances. Cet été les départs en vacances ont été aménagés de manière à fonctionner toujours en binôme en tenant compte des spécialités de chaque poste.

Durant la semaine de rédaction du bulletin, la présence de ce poste supplémentaire a permis de décharger un agent de l'accueil afin qu'il s'isole dans un bureau pour réaliser la mise en page de cette brochure dans de meilleures conditions.

C'est pourquoi nous sollicitons le conseil municipal pour la création d'un poste adjoint administratif de 2^{ème} classe statutaire pour une quotité de **30 heures par semaine**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe statutaire à temps non complet pour une quotité de 30h00,
- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal, chapitre 012, article 6411.

Création du poste :

Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

Quotité horaire du poste 30h00 :

Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

6. Terrain cadastré AE 464 : proposition d'ajustement de la surface proposée à la vente conformément au document d'arpentage : délibération 48/2015

Vu la délibération 52/2013 autorisant le maire à diligenter la procédure de vente du terrain cadastré A 464 provenant de la division de la parcelle A 414 (antérieurement A1255) pour une surface de 56 m² à M. et Mme LEPRESLE Frédéric domiciliés 39 rue des Dignes à Urville-Nacqueville.

Vu le document d'arpentage produit par la société GEODIS ramenant la surface concerné à 47 m².

Vu l'avis des domaines consultés pour ce projet de cession établissant le prix du m² à 100 €.

Considérant l'intérêt porté par M et Mme LEPRESLE Frédéric pour l'achat de ce terrain libre de toute occupation.

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à signer l'acte de vente avec rectification de la surface initiale portée à 47 m² au prix des domaines moins 10% en raison du préjudice subit sur la clôture suite à la chute d'un arbre durant l'épisode neigeux de mars 2013, soit un montant de 4 230 €.

Les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil autorisent le maire à signer l'acte de vente avec rectification de la surface initiale.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

7. Prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » par la Communauté de communes de la Hague : avis sur la modification des statuts (délibération 49/2015)

« Une des conséquences de la loi ALUR est la caducité des plans d'Occupation des Sols (POS) au 31 décembre 2015, qui entraîne le basculement au Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour sept communes du territoire.

Au regard de ces contraintes, le conseil de communauté, par délibération n° 57DL20156002 en date du 26 juin 2015, approuvait le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » vers l'intercommunalité.

Il s'agit de modifier l'article 4 des statuts, et d'intégrer au titre des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire : « Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur la modification des statuts proposée dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts proposée à l'unanimité.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

8. Approbation de l'esquisse relative à l'aménagement du rond-point de la Charrière : délibération 50/2015

Les membres du conseil municipal approuvent l'esquisse relative à l'aménagement du rond-point de la Charrière du 20 avril 2015.

Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

9. Approbation du projet d'aménagement de la rue St Martin pour la partie comprise entre le presbytère et le chemin du Chatelet : délibération 51/2015

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet d'aménagement de la rue Saint Martin pour la partie comprise entre le presbytère et le chemin du Chatelet, plan du 21 avril 2015.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

10. Demande de dérogation de l'association des Paralysés de France relative à la mise à disposition de la salle communale. Délibération 52/2015

L'association des paralysés de France sollicite le prêt d'une salle à titre gracieux dans le cadre de l'organisation d'une rencontre adhérents-bénévoles du secteur Nord Cotentin.

Cette association n'ayant pas son siège sur la commune d'Urville-Nacqueville, les membres du conseil municipal sont invités à en délibérer.

Les membres du conseil municipal approuvent le prêt d'une salle à titre gracieux.

Votants : 19 Pour « 19 » Contre « 0 » Abstention « 0 »

11. Affaires, questions et informations diverses.

- Information concernant la création d'une association : L'association Raz Blanchard et Hydroliennes informe le conseil de sa création. L'association a pour but d'accompagner le projet et suivre l'impact de cette installation afin de préserver les milieux marins et terrestres.
- Point sur le relevé de vitesse effectué à La Rivière – avis favorable du conseil à la demande de pose de panneau de limitation à 70km/h
- La lettre adressée aux mairies émanant du Ministère de l'Intérieur et concernant l'accueil des réfugiés a été remise à chaque conseiller municipal.
- Avenir du Bureau de poste : Proposition de réaliser une consultation citoyenne par l'intermédiaire du bulletin afin que les usagers puissent exprimer leur avis.
- Camping Les Dunes : des travaux de réhabilitation deviennent nécessaires, les conseillers seront amenés à réfléchir dans les prochains mois sur ce sujet.

- Réflexion sur des économies d'énergie possibles sur la commune notamment dans le cadre de l'éclairage public : pose d'horloges, changement d'ampoules pour des ampoules basse consommation.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 8 septembre 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 16 septembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.